



Réunion du 6 août 2024

Présents :

Présidente : Mme Pierrette BARROT.

Membres présents :

Mme Isabelle RADJAI, MM. Jérôme BOUQUET, J. Luc BOLLATI, Bernard CHATEAUGIRON, Fabrice EREAU, Miguel ELVIRA RUIZ, Mario PAGNOUX Christian VALDEC,

OBJET : Appel N° 106 du club ENT. S. TONNACQUOISE de l'ensemble des décisions de la Commission Départementale d'Appel de la Charente Maritime du 17 juin 2024 relative à la décision de la Commission des Championnats Coupes et Challenges du 10 juin 2024 prononçant la perte de 2 points au classement D2 et accordant 2 points au club de DB2S.

A la suite de la réception de la notification du PV de la Commission Régionale d'Appel faisant suite à la réunion du 23 juillet 2024, les membres du bureau directeur sont sollicités pour se prononcer, par consultation électronique, sur la confirmation de la composition des poules seniors et de ce fait maintenir l'équipe senior A du Club de l'ENT. S. TONNACQUOISE en 2^{ème} division du championnat départemental.

Les membres du Bureau Directeur ont pris connaissance du PV de la C.R. APPEL du 23 juillet 2024 et au vu des éléments fournis, ils valident le maintien de l'équipe senior A du Club de l'ENT. S. TONNACQUOISE en 2^{ème} division du championnat départemental pour la saison 2024-2025 :

9 votants

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Dans ce cas, la Commission des Championnats Coupes et Challenges prendra les dispositions administratives au regard de la décision présente.

Pierrette BARROT

Présidente

Jean-Luc BOLLATI

Secrétaire de séance